

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2025\_008

**Prêt-relais : financement des travaux de restauration du méandre du Tarn à St-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Séverine PEYRETOUT, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL représenté par Daniel AURIOL

Secrétaire de séance : Esther CHUREAU

Date de convocation : 13 mars 2025

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Considérant le lancement des travaux de restauration du méandre du Tarn à St-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn,

Considérant le montant prévisionnel important de ces travaux et le risque pour le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, de ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour payer les factures,

Considérant la proposition du Président d'ouvrir un prêt-relais d'un montant de 1 000 000 € auprès de la banque dont l'offre est la plus intéressante,

Considérant la proposition validée par le bureau syndical de Crédit Agricole du 03/03/2025 :

- Montant : un million d'euros,
- Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital,
- Taux d'intérêt : taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané flooré 2,46 + marge de 0,95 %, soit 3,41 % au jour de la proposition (3 mars 2025). En cas d'index négatif, il sera réputé égal à zéro,
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Tirages et remboursements : tirage par crédit d'office sous 48h ouvrés auprès de la Trésorerie
- Frais de dossier : 0,20% de l'enveloppe réservé

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de réception de l'AR: 27/03/2025

048-200080547-DE\_2025\_008-DE

A G E D I

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Acte** l'ouverture du prêt-relais sus-présenté pour assurer le paiement des travaux de restauration du méandre du Tarn à St-Hilarin,

**Prend** l'engagement d'inscrire chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration du contrat de prêt-relais,

**Prend** l'engagement pendant toute la durée du contrat, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance du contrat, le remboursement du capital,

**Confère** toutes délégations utiles au Président pour la mise en place et la réalisation de ce prêt-relais, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Pour le Président empêché,  
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER**



**La Secrétaire de séance, Esther CHUREAU**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 27/03/2025  
et publié ou notifié  
le 31/03/2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025  
Date de réception de l'AR: 27/03/2025  
048-200080547-DE\_2025\_008-DE  
A G E D I